



Ville de Lausanne

Municipalité

case postale 6904 – 1001 Lausanne

Union des villes suisses
Mme Monika Litscher, Directrice
Monbijoustrasse 8
Case postale
3001 Berne

dossier traité par SMUN/PG
notre réf. A.1/2025/57 - sm
votre réf.

Lausanne, le 11 septembre 2025

Réponse à la consultation « Stabilisation et développement des relations entre la Suisse et l'UE »

Madame la Directrice,

Nous vous remercions d'avoir sollicité la Ville de Lausanne dans le cadre de la consultation susmentionnée. Nous vous transmettons notre position ci-après et nos commentaires sur votre projet de réponse au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) en annexe.

La Ville de Lausanne est favorable à des relations bilatérales stables et solides avec l'Union européenne (UE) et soutient à ce titre le paquet « Stabilisation et développement des relations Suisse-UE » mis en consultation par le DFAE, sauf le volet électricité. Nous répondons donc ainsi à votre question de principe sur notre position générale sur ce paquet :

Oui, nous approuvons le paquet Suisse-UE, avec des cautèles exprimées ci-dessous, **mais rejetons fermement l'accord sur l'électricité.**

Nous soutenons votre projet de prise de position concernant les Eléments institutionnels et l'accord sur les Transports terrestres. En matière de Libre circulation des personnes, notre approbation est soumise à l'adoption sans modification par les chambres fédérales des dispositions des protections de travailleurs négociées entre les partenaires sociaux.

En revanche, comme nous vous l'avons déjà exprimé dans notre courrier du 9 juillet 2025, nous nous opposons fermement à l'accord sur l'électricité. Nous considérons en effet que cet accord est trop déséquilibré et contient trop d'éléments négatifs pour être accepté en l'état. Nous jugeons en effet que ce projet d'accord

- met en danger la transition énergétique, puisque les nouveaux investissements pour l'augmentation des productions renouvelables ne pourront plus être répercutés de manière sûre dans l'approvisionnement de base, sans compter qu'il ne garantit pas à long terme la légalité des subventions fédérales destinées à soutenir les énergies renouvelables, ce qui pourrait devenir un autre facteur de ralentissement de cette transition ;
- présente un risque élevé pour les consommateurs qui pourront se trouver piégés par des prix de l'énergie qui explosent s'ils choisissent d'exercer leur éligibilité par un contrat dont ils maîtrisent mal les enjeux ;

- entraîne des surcoûts d'organisation et de coordination du fait de l'obligation de séparation juridique, organisationnelle et décisionnelle de l'exploitation des réseaux des autres secteurs d'activité ;
- est très défavorable financièrement pour les communes qui disposent encore de services industriels intégrés à l'administration, qui enregistreraient des pertes fiscales à la suite du transfert d'activités dans une société anonyme ;
- implique un retour à une sécurité d'approvisionnement basée en particulier sur les importations, ce qui est particulièrement risqué pour une ressource aussi stratégique, risquant de ralentir l'augmentation des capacités de production indigène.

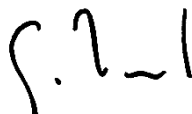
Nous vous demandons que notre position sur le paquet Electricité soit clairement mentionnée dans la prise de position de l'UVS, même dans l'hypothèse où celle-ci ne serait pas partagée par la majorité de ses membres.

Nous saluons également le fait que le peuple puisse se prononcer par référendum facultatif, voire obligatoire selon l'issue de l'initiative Boussole, sur ces différents accords. A ce titre, il est important que l'UVS recommande par avance de soumettre les objets en deux temps : d'abord le paquet de stabilisation puis, en cas d'aval, le paquet de développement, objet par objet. Ceci permettra un débat démocratique de meilleure qualité sur le socle de base (stabilisation), puis sur les différents éléments de développement des relations avec l'UE.

En espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter



Annexe : ment.